Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_326-DE

Délibération n° 2026.326

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 novembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 9 Novembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – Dominique BOSSERAY – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	52
Pouvoirs :	2
Votants :	54

Date de la convocation : 3 novembre 2026

Date d'Affichage : 10 novembre 2026

Vote :	
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN
Olivier POSTE a donné pouvoir à Roger BUFFET

Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :

Hubert COUASNON – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT, Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : P. DALLÉ est désigné secrétaire de séance

2026.326 - Promotion territoriale - Itinéraire cyclable « La Régalante » - Convention de partenariat 2027-2029

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_326-DE

Fougères Agglomération **2026.326**

2026.326 - Promotion territoriale - Itinéraire cyclable « La Régalante » - Convention de partenariat 2027-2029

Depuis 2023, Fougères Agglomération est signataire d'une convention de partenariat pour la mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V9 reliant le Mont Saint-Michel à Nantes sur 285 km : la Régalante.
Fougères Agglomération est concernée par 19 km d'itinéraire correspondant à la voie verte sur les communes de Lécousse, Fougères, Javené, la Selle en Luitré, Luitré-Dompierre et Parcé.

Afin de continuer à mettre en œuvre le plan d'actions dédié à la valorisation de la Régalante, le Comité d'itinéraire propose une nouvelle convention de partenariat pour les années 2027, 2028 et 2029 (cf annexes). L'objectif est d'ancrer la Régalante comme une véloroute incontournable de l'Ouest.

Cette convention reprend les mêmes principes de fonctionnement que par le passé : implication des partenaires sous la forme d'un comité d'itinéraire, coordination et portage financier assurés par Ille-et-Vilaine Tourisme.

Le plan d'actions 2027-2029 poursuit quatre objectifs principaux :
- Amélioration des infrastructures et de la signalétique, gestion de l'entretien et suivi du tracé,
- Structuration et développement de services, de haltes repos et offres de loisirs,
- Mise en œuvre d'une stratégie de promotion,
- Coordination et animation du comité d'itinéraire.

Les dépenses correspondantes sont les suivantes :

	2027	**2028**	**2029**
Coordination Ille-et-Vilaine Tourisme (0,5 ETP)	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Créateurs de contenus (cession visuels)	5 500 €	5 500 €	5 500 €
Relations presse 1 communiqué /an	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Sponsorisation réseaux sociaux	500 €	500 €	500 €
Enveloppe ah hoc Opportunité média, publications réseaux sociaux, participation à salon	3 372 €	3 372 €	3 372 €
Total budget annuel	**36 872 €**	**36 872 €**	**36 872 €**
Budget total sur 3 ans	**110 616 €**		

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé les contributions financières annuelles suivantes :
- Ille-et-Vilaine Tourisme : 7 500 €/an,
- Département Loire Atlantique : 7 500 €/an,
- Attitude Manche (agence d'attractivité) : 1 500 €/an,
- Participation des EPCI traversés à hauteur de 76 €/km et par an, soit pour Fougères Agglomération 1 444 €/an (participation équivalente à 2024-2026).

Vu l'avis favorable de la commission Promotion territoriale en date du 15 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_326-DE

Fougères Agglomération **2026.326**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la convention de partenariat 2027-2029 permettant la mise en œuvre des actions de valorisation de la Régalante telle que détaillée ci-dessus ;
- **DE VALIDER** la contribution financière de Fougères Agglomération à hauteur de 1 444 €/an, pour les années 2027, 2028 et 2029 ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention et tous les actes afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/11/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET